

COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023
DELIBERATION N° DE-2023-056**

L'an deux mil vingt-trois, le 5 avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h37.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY (à partir de 20h34), M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de 21h09), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY (à partir de 20h57), Mme VOISIN, Mme MOTHES, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN (jusqu'à 21h07), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 18h33), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme DURRUTY à M. ETCHEGARAY (jusqu'à 20h34 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 054) ; Mme MEYZENC à Mme MARTIN-DOLHAGARAY (jusqu'à 21h09 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 068) ; M. PAULY à M. CORREGE (jusqu'à 20h57 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 064) ; M. DAUBISSE à Mme LARROZE-FRANCEZAT ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE ; M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (jusqu'à 18h33 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 048) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN (à partir de 21h07 pour le vote des délibérations n° DE-2023-068 à 098)

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. UGALDE,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Restructuration et extension de la médiathèque centrale - Lot 02 démolition, gros-oeuvre, fondations - Avenant n°1 au marché conclu avec la Société Etchart.

Dans le cadre du projet de restructuration et d'extension de la médiathèque centrale, la Ville de Bayonne a confié à l'entreprise Etchart Construction le lot 02 portant sur les travaux de démolition, gros œuvre et fondations.

Ce marché a été conclu le 18/08/2022 pour un montant total de 2 437 000,00 € HT.

Dans le cadre de la fouille d'archéologie préventive prescrite en lien avec ce projet, un sondage réalisé à l'emplacement du futur ascenseur de l'ancien évêché a mis en évidence, sur environ un tiers de son emprise et dès 50 cm de profondeur, le parement interne de la courtine du rempart gallo-romain, classé au titre des Monuments Historiques par arrêté du 12 juillet 1886.

La conception initiale de l'ascenseur impliquait dès lors de procéder à une démolition du rempart jusqu'à une profondeur de 1,40 m et à l'implantation de deux micro-pieux à l'intérieur de la maçonnerie, portant de fait une atteinte directe et significative au monument.

A la suite des échanges avec le service régional de l'archéologie et la conservation régionale des Monuments Historiques, de nouvelles dispositions techniques ont été proposées pour permettre de réduire cette atteinte et de concilier ainsi au mieux la destination d'usage des locaux de la future médiathèque avec la préservation d'un vestige important du patrimoine bayonnais.

Les modifications correspondantes validées par le service régional de l'archéologie et la conservation régionale des Monuments Historiques génèrent une plus-value de 11 326,73 € HT.

Les travaux de démolition et de curage menés au terme de la phase de fouilles archéologiques dans le bâtiment de l'ancien évêché ont permis de mettre à nu des ouvrages non visibles en phase de diagnostic et donc non inclus dans le marché de l'entreprise.

Il s'agit notamment de doublages à démolir et de zones de planchers à recréer générant une plus-value de 10 111,05 € HT.

Enfin, une ambiguïté dans le dossier de consultation n'ayant pas permis à l'entreprise d'intégrer à son offre le chiffrage de la démolition de l'escalier existant dans la tour Sud, la maîtrise d'œuvre a validé la plus-value correspondante d'un montant de 27 413,50 € HT.

L'ensemble des plus-values détaillées ci-dessus atteignent un montant de 48 851,28 € HT portant le montant du marché à 2 485 851,28 € HT soit une augmentation de 2%.

En termes de délai d'exécution, les prestations complémentaires objets de la plus-value ne modifient pas les conditions initiales.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la société Etchart Construction l'avenant n° 1 au marché n°22106 ci-annexé.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Non-participation au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (avec mandat)

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'David Tollis', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

**AVENANT N°1
AUGMENTATION DE MONTANT**

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Ville de Bayonne
HOTEL DE VILLE
1 AVENUE MARECHAL LECLERC
64100 BAYONNE

Tél : 05.59.46.61.63
Poste : 61.63
Télécopie : 05.59.59.30.91
Courriel : marches@bayonne.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.bayonne.fr>

<https://demat-ampa.fr>

Représenté par : Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué
à la commande publique

B - Identification du titulaire du marché

ETCHART CONSTRUCTION
6 CHEMIN DE LA MAROQUETTE
64100 BAYONNE
Courriel : etudes@etchart-construction.fr
Tél. : 05.59.58.60.20
SIRET : 73272038800022

Représenté par : Monsieur Hugo Rodriguez, directeur de l'établissement de Bayonne

C - Objet du marché

TRAVAUX DE RESTRUCTURATION EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE CENTRALE DE BAYONNE -
LOT 2 GROS-OEUVRE - DEMOLITION

Référence du marché : 22106

Date de la notification : 19/08/2022

Délai d'exécution : 3 ans, à compter du 05/09/2022.

Montant initial du marché
- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 2 437 000,00 €
- Montant TTC : 2 924 400,00 €

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : augmentation de montant

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 2 437 000,00 €
- Montant TTC : 2 924 400,00 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 48 851,28 €
- Montant TTC : 58 621,54 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 2,0 %

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 2 485 851,28 €
- Montant TTC : 2 983 021,54 €

En cours d'exécution du chantier des prestations supplémentaires se sont avérées nécessaires afin d'adapter les prestations prévues dans la zone de l'ancien évêché. Elles se répartissent de la manière suivante :

	Euros HT
Modifications ascenseur suite à la découverte du rempart :	11 326,73
Démolition doublages R+1 :	2 675,98
Création de nez de planchers au droit des ouvertures :	7 435,07
Démolition escalier tour sud :	27 413,50

E - Signature du titulaire du marché

A Bayonne

Signature du titulaire

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A Bayonne

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué
à la commande publique

PJ : 4 fiches et un devis

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A

Le

Signature

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché :